

Nancy, le 08 septembre 2017

Centre Hospitalier d'Epinal et de Remiremont : point d'étapes

Le député Christophe Naegelen et le sénateur Daniel Grémillet ont été reçus mardi en fin de journée par Madame Anne Besnier, conseillère de la ministre de la Santé et des Solidarités Agnès Buzyn, en présence du Directeur général de l'ARS Grand Est, Monsieur Christophe Lannelongue.

Les deux parlementaires ont souhaité attirer l'attention de Madame la Ministre sur :

- l'amélioration de l'accès aux soins pour les habitants du bassin de vie de Remiremont et du bassin de vie environnant, notamment celui du nord de la Haute Saône ;
- l'importance de l'hôpital de Remiremont et plus particulièrement de sa maternité, pour répondre aux besoins de la population.

En réponse, il a été indiqué que, pour garantir le redressement de la situation économique de l'établissement de Remiremont et permettre son développement, il est nécessaire de promouvoir une meilleure complémentarité de l'ensemble des établissements de santé des Vosges dans le cadre du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT). Pour le centre hospitalier de Remiremont, une réflexion plus approfondie des coopérations avec le centre hospitalier d'Epinal doit être menée.

Consciente des enjeux pour la pérennisation d'une offre de soins publique sur le territoire, l'Agence Régionale de Santé a sollicité un consultant pour expertiser les forces et faiblesses des établissements et permettre la définition d'un plan de performance. Dans ce cadre, il sera notamment chargé de participer à l'analyse puis à la validation des termes d'un projet médical partagé entre les deux établissements d'Epinal et de Remiremont.

Cette coopération doit se faire sur une base équilibrée à partir des réflexions déjà engagées et des projets initiés par les professionnels des deux établissements, qui se poursuivront sous l'égide du nouveau directeur Monsieur Eric Sanzalone.

Dans ce projet, une place importante doit être réservée à l'activité de gynécologie-obstétrique, avec un maintien d'activités concourant à la prise en charge des futures mamans et mamans au sein des deux établissements.

Il a également été souhaité que, dès à présent, afin de renforcer l'attractivité des établissements de ce territoire pour les professionnels médicaux, la relation avec le CHRU de Nancy soit renforcée et vienne en soutien du projet médical partagé.

Un comité de pilotage, associant les représentants élus des Vosges centrales (présidents des Conseils de surveillance des deux établissements, président du Conseil départemental et députés des deux circonscriptions concernées), les représentants des établissements (les présidents de CME et le chef d'établissements) sous l'égide du Directeur général de l'ARS, suivra ces travaux.

La prochaine réunion aura lieu le 14 septembre et les réunions suivantes seront programmées pour suivre l'avancement des travaux.

Une présentation des conclusions de ces derniers sera faite au Cabinet de Madame la Ministre en charge de la santé, à l'occasion d'une nouvelle réunion en début d'année 2018.

Contact presse

Marie Réaux – Responsable de la communication
Tél : 03 83 39 79 02
marie.reaux@ars.sante.fr